

Règlement intérieur : Pris connaissance (par anticipation) et voté par le Conseil d'École (cf signatures).

La charte informatique signée par tous les personnels : ALAE, entretien et enseignants.

Mise en place de L'ENT : Beneylu (annexé au RI) est financé par la mairie. Il sera opérationnel à la rentrée de Toussaint des codes seront donnés aux parents des classes dont les enseignants ont fait le choix d'utiliser un espace numérique de travail.

Ecole et cinéma : Inscription au dispositif académique cette année au rythme d'un film par trimestre. Coût 3,5 € par élève et par séance (3 dans l'année).

Rallye mathématique inscriptions des classes de Cycle 3 de l'école

Actions de citoyenneté : maintenues

Les parents souhaitent aider *au recyclage des gourdes de compote, une poubelle de recyclage est mise à disposition.*

- *recyclage des stylos*: (<http://plaseco.fr/>) L'école a un réservoir en carton à cet effet. L'ALAE a le même projet avec une autre association.

Suivi du projet BCD fonctionnement sur 2 créneaux : mercredi et lundi après-midi. Un projet en partenariat vient d'être rédigé et sera transmis à l'IEN pour validation.

L'enseignement des L.V (Anglais)

La natation

8/9 classes participent à l'activité. On a moins de créneaux que l'an dernier (8 au lieu de 9)/. Nous remercions les parents qui ont passé l'agrément.

Les élèves de Ce2 qui ne vont pas à la natation feront un autre sport. Les élèves doivent avoir eu l'occasion d'apprendre à nager au cours de leur scolarité élémentaire, au moins lors de 2 années scolaires : CP / CE1 et CM 2.

La coopérative scolaire :

Bilan 2017/2018 : Le quitus a été signé fin septembre par les parents d'élèves et le Gestionnaire Mme Le Roux, Mme Neveu et Mme Millard. Un nouveau mandataire est nommé cette année il s'agit de Mme NEVEU.

Prévision 2018/2019 : La participation des parents pour cette année s'élève à 3890 €. Cela représente 16,5 € par élève. Un rappel de participation sera fait aux parents qui n'ont pas versé et qui souhaiteraient procéder à un paiement fractionné.

L'équipe demande au service de la Mairie concerné de nous informer au plus tôt sur le montant de la subvention et sa répartition (postes budgétaires) pour qu'on puisse gérer nos sorties. Les sorties de janvier à juin utilisent le budget de l'année scolaire suivante.

La Mairie a versé une subvention en mars de 1734 €, comprenant les sorties diverses par classe et une somme pour la bibliothèque.